 

# Prix Molson du Conseil des arts du Canada

## Lignes directrices

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l’équité et l’inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes des Premières Nations, des Inuits, et des Métis à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

Deux **prix Molson du Conseil des arts du Canada**, de 50 000 $ chacun, sont décernés tous les ans à des personnes qui se sont distinguées l’une dans les arts, l’autre dans les sciences humaines, afin de les encourager à poursuivre leur contribution au patrimoine culturel et intellectuel du Canada.

Financés par une dotation de la Fondation Molson, les prix sont administrés par le Conseil des arts en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Les gagnants sont choisis par un comité d’évaluation formé de pairs nommés conjointement par le Conseil des arts et CRSH.

### Date limite –1 octobre 2022

Votre formulaire de mise en candidature rempli et toute votre documentation d’appui doivent être soumis par courriel au plus tard à 23 h 59 (heure locale) le jour de la date limite. Les mises en candidature incomplètes ou tardives ne seront pas évaluées.

#### Limites pour les mises en candidatures

Une seule mise en candidature par candidat est permise, dans une seule catégorie et par concours.

Une personne ne peut recevoir ce prix qu'une seule fois dans sa vie.

#### Annonce des résultats – environ 6 mois après la date limite

Tous les auteurs d’une mise en candidature et les candidats retenus seront avisés par écrit. Exception faite des gagnants, le Conseil des arts ne communiquera pas avec les candidats.

### Montant des prix – 50 000 $ chacun

### Admissibilité

#### Auteurs de la mise en candidature admissibles

Les candidats doivent être proposés par un auteur de la mise en candidature, soit une personne ou un organisme. Toute personne ou tout organisme qui a le désir et la capacité de présenter des candidatures pertinentes est admissible.

#### Candidats admissibles

Ces prix sont destinés à des particuliers. Les candidats :

doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions. Ils ne sont pas tenus d’habiter au Canada.

ont fait une contribution remarquable et significative sur une longue période de temps.

* sont encore actifs et productifs au sein de leur carrière.

#### Candidats non admissibles

Les sociétés ou organismes ne sont pas admissibles.

Les prix Molson ne sont pas accordés à titre posthume.

* Les membres des conseils d’administration du Conseil des arts ou du CRSH sont inadmissibles durant l’exercice de leur mandat ainsi qu’au cours des 6 mois suivant la fin de celui-ci.

### Aide à la production d’une demande ou d’une mise en candidature

[L’Aide à la production d’une demande](https://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire) ou d’une mise en candidature contribue au paiement des services qui aident dans le processus de demande de prix ou de mise en candidature pour les personnes qui s’identifient comme :

sourdes, malentendantes, handicapées, ou qui vivent avec une maladie mentale;

* étant des Premières Nations, des Inuit ou des Métis, et qui font face à des obstacles liés à la langue, à la géographie ou à la culture.

Pour soumettre une demande, communiquez avec l’agente responsable du prix 1 à 4 semaines avant la date limite.

### Évaluation — Comment se prennent les décisions?

L’évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts. Les dossiers de candidature admissibles seront évalués par un [comité d’évaluation par les pairs](https://conseildesarts.ca/glossaire/comite-d-evaluation-par-les-pairs) multidisciplinaire. Ce comité sera composé de professionnels d’expérience choisis par le Conseil des arts et CRSH, en fonction de leurs connaissances spécialisées dans leurs champs de pratique. Les membres des comités seront également choisis de manière à tenir compte d’une représentation équilibrée des spécialisations artistiques et académiques, des deux langues officielles du Canada, des Premières Nations, des Inuits et des Métis, des personnes sourdes ou en situation de handicap, des genres, des âges et de la diversité régionale et culturelle du Canada.

Le comité d’évaluation par les pairs pourrait décider de ne pas accorder un ou les deux prix pour un concours en particulier.

Toutes les décisions du comité d’évaluation par les pairs sont finales.

#### Critères d’évaluation

Les candidatures seront évaluées selon les critères pondérés suivants :

Mérite (50 %)

* la qualité de l’ensemble des réalisations professionnelles du candidat et, s’il y a lieu, la renommée internationale du candidat

Incidence (50 %)

la portée des contributions du candidat au patrimoine culturel ou intellectuel du Canada, en tenant compte du contexte de sa discipline artistique ou de son champ d’études;

* preuves démontrant l’engagement exceptionnel, la créativité et les efforts dont a fait preuve le candidat en vue de diffuser les recherches et les connaissances au-delà de la communauté artistique ou universitaire

l’influence du candidat et de son travail sur l’enrichissement et l’évolution de la pensée actuelle et des pratiques de son domaine d’expertise;

les contributions apportées par le candidat en vue de bâtir une société plus équitable, diversifiée et inclusive.

### Renseignements requis et documentation d’appui : Ce que vous devez soumettre

Veuillez vous référer au formulaire de mise en candidature pour des instructions détaillées.

Une lettre de mise en candidature (2 pages maximum)

Biographie du candidat (1 page maximum)

Curriculum vitae à jour du candidat (10 pages maximum)

Lettres d’appui des experts en la matière (3 lettres maximum)

Documents d’appui écrits (p. ex. articles, revues de presse, commentaires, articles promotionnels) provenant de sources externes indépendantes (3 maximum, jusqu’à 4 pages chacun)

#### Préparation de la mise en candidature

L’auteur de la mise en candidature doit fournir tous les renseignements et la documentation d’appui demandés.

Le Conseil des arts décidera de l’admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis dans la mise en candidature.

Soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.

Choisissez soigneusement votre matériel d’appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu’un temps limité à l’examen de chaque mise en candidature.

En plus de remplir vos coordonnées dans le formulaire de mise en candidature, veuillez vous assurer que les informations sont à jour sur le [portail](https://mademande.conseildesarts.ca/) du Conseil des arts, si vous avez un compte.

#### Présentation répétée d’une candidature

L’auteur de la mise en candidature peut soumettre une même candidature aussi souvent qu’il le désire.

Toutefois, l’auteur peut seulement utiliser la même trousse de mise en candidature pour deux dates limites consécutives. Dans ce cas, il doit envoyer une lettre au Conseil des arts pour demander que le dossier de candidature soit soumis de nouveau, et y joindre un curriculum vitae mis à jour du candidat, au plus tard à la date limite du concours.

* Une nouvelle trousse est nécessaire pour une troisième mise en candidature consécutive ou si plus d’un an s’est écoulé depuis la dernière mise en candidature.

### Renseignements personnels

Les renseignements personnels inscrits sur cette mise en candidature seront utilisés pour la prestation de programmes, de services ou autres activités du Conseil des arts.

Le Conseil des arts pourrait partager des renseignements personnels provenant de demandes de subventions ou de candidatures pour des prix, sur une base confidentielle, avec des institutions gouvernementales et d’autres organismes de financement des arts et des industries culturelles. Le cas échéant, seuls votre nom, vos coordonnées, votre champ de pratique et la description de votre projet seront partagés. Ces renseignements sont utilisés pour la recherche, la reddition de compte, la planification et l’évaluation de programmes, pour des occasions de réseautage et des occasions économiques, de même que pour répondre à des requêtes du gouvernement fédéral. Pour en savoir davantage sur la façon dont vos renseignements personnels sont protégés, consultez [l’énoncé de confidentialité](https://conseildesarts.ca/a-propos/responsabilite-publique/enonce-de-confidentialite).

Le Conseil des arts transmettra votre mise en candidature à ce prix au CRSH pour l’évaluation des candidatures. Le CRSH est assujetti à la *Loi sur la protection des renseignements personnels.*

### Conditions rattachées à ce prix

Une fois que les gagnants ont été contactés, ils doivent confirmer l’acceptation du prix et ne peuvent pas révéler les résultats du concours avant que le Conseil des arts n’en fasse l’annonce officielle. Si votre mise en candidature est retenue, les conditions à respecter seront précisées dans la lettre de notification.

#### Versement du prix

Les gagnants ne peuvent recevoir le paiement du prix jusqu’à ce que tous les rapports en retard pour les subventions et les prix du Conseil des arts soient soumis et approuvés.

#### Participation à des activités promotionnelles

Les gagnants doivent accepter que leur photo et tout renseignement public à leur sujet soient utilisés pour la promotion du prix et à d’autres fins promotionnelles du Conseil des arts. Ils doivent aussi accepter de participer pleinement à toutes les activités rattachées au prix.

### Gagnants des années précédentes

Veuillez visiter la page web du [Prix Molson du Conseil des arts du Canada](https://conseildesarts.ca/financement/prix/prix-molson) pour télécharger une liste des anciens gagnants.

### Instructions – Comment soumettre une mise en candidature ?

Envoyer votre formulaire de mise en candidature rempli et les documents requis **en un seul courriel** à prix-molson@conseildesarts.ca au plus tard à 23 h 59 (heure locale) le jour de la date limite. La taille maximale du fichier, pièces jointes comprises, ne doit pas dépasser 25 Mo. Si vous ne recevez pas un courriel de confirmation en l’espace de 3 jours ouvrables, veuillez nous contacter.

#### Coordonnées

Jill Zmud

Agente de programme, Prix

prix-molson@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4086

# logo du Conseil des arts du CanadaPrix Molson du Conseil des arts du Canada

## Formulaire d’identification

Les renseignements inscrits sur le formulaire d’dentification ne seront pas transmis au comité d’évaluation.

### Identification de l’auteur de la mise en candidature

Nom légal complet [ ]  Mme. [ ]  M. [ ]  Prof. [ ]  Dr. [ ]  Autre

Pseudonyme (le cas échéant)

Département, école ou établissement (le cas échéant)

Adresse complète

No de téléphone principal No de téléphone secondaire

Courriel Site web

### Identification du candidat

Nom légal complet [ ]  Mme. [ ]  M. [ ]  Prof. [ ]  Dr. [ ]  Autre

Pseudonyme (le cas échéant)

Département, école ou établissement (le cas échéant)

Adresse complète

No de téléphone principal No de téléphone secondaire

Courriel Site web

### Déclaration de l’auteur de la mise en candidature

Dans quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des arts ? [ ]  français [ ]  anglais

Pour que votre mise en candidature soit admissible, vous devez confirmer tous les énoncés suivants :

J’ai lu attentivement les critères d’admissibilité au prix, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et je confirme que le candidat répond aux critères.

J’accepte les conditions de ce prix et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;

Je comprends que le Conseil des arts est assujetti à la *[Loi sur l’accès à l’information](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-1/index.html%22%20%5Ct%20%22_blank)* et la *[Loi sur la protection des renseignements personnels](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-21/TexteComplet.html%22%20%5Ct%20%22_blank)*.

* Je comprends qu'une copie de ma mise en candidature sera envoyée au CRSH dans le cadre du processus d'évaluation courant du prix.

[ ]  **Je confirme :**

que je suis d’accord avec les déclarations ci-dessus;

* qu’à ma connaissance, les déclarations contenues dans cette mise en candidature sont exactes et complètes.

Nom Date

### Déclaration du candidat (à remplir par le candidat)

Dans quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des arts ? [ ]  français [ ]  anglais

Pour que votre mise en candidature soit admissible, vous devez confirmer tous les énoncés suivants :

En tant que candidat proposé pour un prix Molson,

je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions;

j’ai lu attentivement les critères d'admissibilité pour ce prix qui sont énoncés dans les lignes directrices et je réponds à ces critères.

j'accepte les conditions rattachées à ce prix et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;

je sais que le Conseil des arts est assujetti à la *[Loi sur l’accès à l’information](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-1/index.html%22%20%5Ct%20%22_blank)* et la *[Loi sur la protection des renseignements personnels](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-21/TexteComplet.html%22%20%5Ct%20%22_blank)*;

* je comprends que toute la documentation soumise peut servir à des fins de publicité ou de promotion liée au prix.

Si je reçois le prix, j’accepte :

que ma photo et des renseignements publiques sur ma carrière et des activités connexes me concernant soient utilisés pour la promotion de ces prix et à d’autres fins promotionnelles du Conseil des arts;

de participer pleinement aux activités qui y sont rattachées;

que je ne peux recevoir le paiement du prix jusqu’à ce que tous les rapports en retard pour les subventions et les prix du Conseil des arts soient soumis et approuvés.

* de garder les résultats confidentiels jusqu’à la date de l’annonce publique.

[ ]  **Je confirme :**

que je suis d’accord avec les déclarations ci-dessus;

* qu’à ma connaissance, les déclarations contenues dans ma mise en candidature sont exactes et complètes.

Nom Date

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé CAC ART 202. Protégé une fois rempli.

## Documents requis et documentation d’appui

### Documents requis

Lorsque vous remplissez la trousse de mise en candidature, veuillez répondre aux critères d’évaluation énoncés dans les lignes directrices.

#### Lettre de mise en candidature (2 pages maximum)

Décrire les contributions remarquables de la personne proposée à son domaine;

* Inclure la raison pour laquelle elle devrait être considérée comme étant un candidat exceptionnel.

#### Biographie du candidat (1 page maximum)

* Fournir un résumé de ses études, réalisations importantes, travaux de recherche actuels, distinctions et prix.

#### Curriculum vitae à jour du candidat (10 pages maximum)

Utilisez les sous-titres (si cela s'applique au candidat) dans l’ordre indiqué et énumérez les éléments par ordre chronologique, en commençant par le plus récent :

informations biographiques (y compris les diplômes);

* expérience professionnelle;
* affiliations et activités professionnelles;
* expérience de supervision ou de mentorat;
* prix et distinctions;
* historique de financement;
* publications ou œuvres choisies.

#### Lettres d’appui d’experts en la matière (3 lettres maximum)

en français ou en anglais, du Canada ou de l’étranger;

S’il s’agit d’une traduction d’une autre langue, l’original doit également être soumis;

* Il est préférable que l’auteur de la mise en candidature partage le contenu de sa soumission avec les experts qui appuient sa démarche; ceux-ci sont priés d’éviter les répétitions.

#### Documents d’appui écrits de sources externes indépendantes (3 maximum, jusqu’à 4 pages chacun)

Articles, revues de presse, commentaires, articles promotionnels. Chaque document, en français ou en anglais doit être une reproduction de haute qualité.

* S’il s’agit d’une traduction d’une autre langue, le texte original doit également être soumis.

#### Instructions

Les fichiers doivent être en format : .pdf, .doc, .docx, .txt, .rtf.

N’utilisez pas de signe de ponctuation, d’espaces ni de caractères spéciaux dans les noms de fichiers, qui ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.



# Prix Molson du Conseil des arts du Canada

## Formulaire de mise en candidature

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d’évaluation.

### Identification de l’auteur de la mise en candidature

Nom complet [ ]  Mme. [ ]  M. [ ]  Prof. [ ]  Dr. [ ]  Autre

Pseudonyme (le cas échéant)

Département, école ou établissement (le cas échéant)

### Identification du candidat

Nom complet [ ]  Mme. [ ]  M. [ ]  Prof. [ ]  Dr. [ ]  Autre

Pseudonyme (le cas échéant)

Département, école ou établissement (le cas échéant)

Ville et province / territoire

### Catégorie à laquelle se rattache la mise en candidature

Cochez une seule case : [ ]  arts [ ]  sciences humaines et sciences sociales

Le Conseil des arts se réserve le droit de mettre une candidature dans une catégorie qui lui semble plus appropriée afin de s’assurer que tous les candidats ayant des parcours similaires soient évalués selon les mêmes critères.

### Identification des experts fournissant des lettres d’appui

Un maximum de 3 lettres, en anglais ou en français peuvent être soumises à l’appui de cette candidature. Les auteurs de la mise en candidature doivent s’assurer que les lettres sont jointes au dossier.

#### Premier expert

Nom complet [ ]  Mme. [ ]  M. [ ]  Prof. [ ]  Dr. [ ]  Autre

Département, école ou établissement (le cas échéant)

#### Deuxième expert

Nom complet [ ]  Mme. [ ]  M. [ ]  Prof. [ ]  Dr. [ ]  Autre

Département, école ou établissement (le cas échéant)

#### Troisième expert

Nom complet [ ]  Mme. [ ]  M. [ ]  Prof. [ ]  Dr. [ ]  Autre

Département, école ou établissement (le cas échéant)

## Liste de vérification

Utiliser cette liste pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d’appui requise.

Vous devez joindre la documentation suivante dans l’ordre mentionnés ci-dessous.

#### [ ]  Formulaire d’identification (confidentiel)

Identification de l’auteur de la mise en candidature

Identification du candidat

Déclaration de l’auteur de la mise en candidature

* Déclaration du candidat

#### [ ]  Formulaire de mise en candidature

Identification de l’auteur de la mise en candidature

Identification du candidat

Catégorie à laquelle se rattache la mise en candidature

Identification des experts fournissant des lettres d’appui

#### [ ]  Documents requis

Une lettre de mise en candidature (2 pages maximum)

Biographie du candidat (1 page maximum)

Curriculum vitae à jour du candidat (10 pages maximum)

Lettres d’appui des experts en la matière (3 lettres maximum)

* Documents d’appui écrits provenant de sources externes indépendantes (3 maximum, jusqu’à 4 pages chacun)

Envoyer votre formulaire de mise en candidature rempli et vos documents requis **en un seul courriel** à prix-molson@conseildesarts.ca au plus tard à 23 h 59 (heure locale) le jour de la date limite.

La taille maximale du fichier, pièces jointes comprises, doit être de 25Mo.

* Si vous ne recevez pas un courriel de confirmation dans les 3 jours ouvrables, veuillez nous contacter.

Les mises en candidature incomplètes ou tardives ne seront pas évaluées.